



**AGENCE MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (AMAO)**  
**Département de l'Intégration Financière (DIF)**

## **AIDE-MÉMOIRE**

**RÉUNION INAUGURALE VIRTUELLE DU COMITÉ DES EXPERTS SUR  
L'HARMONISATION ET L'OPERATIONNALISATION DES CADRES  
RÉGLEMENTAIRES ET DE SUPERVISION DES INSTITUTIONS  
BANCAIRES ET DE MICROFINANCE DANS L'ESPACE CEDEAO**

---

28 janvier 2022

## **INTRODUCTION**

La feuille de route pour l'adoption de la monnaie unique de la CEDEAO a été révisée à Accra, au Ghana, lors de la 86<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO tenue les 16 et 17 juin 2021. La feuille de route révisée détaille les différentes activités devant être mises en œuvre avant le lancement de l'éco en 2027. Au nombre de ces activités figure l'harmonisation des cadres de réglementation et de supervision en vigueur pour les banques et les institutions financières non bancaires. L'objectif poursuivi est de stimuler les opérations bancaires transfrontalières et de renforcer la stabilité financière dans la région de la CEDEAO.

Le Département de l'Intégration Financière (DIF) de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) a réuni le 28 janvier 2022, par visioconférence, les principales parties prenantes de la région. La réunion avait pour objectif de faire part et de discuter avec les parties prenantes (i) du projet de plan d'activité détaillé pour l'harmonisation et l'opérationnalisation des cadres réglementaires et de supervision des banques et des institutions de microfinance dans la région de la CEDEAO et (ii) des Termes de Référence du Comité d'Experts sur l'Harmonisation et l'Opérationnalisation des Cadres Réglementaires et de Supervision des Banques et des Institutions de Microfinance dans la région afin de recueillir des commentaires et des recommandations en vue de finaliser les deux documents.

Ont pris part à la réunion 65 participants issus de l'AMAO, de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), de la Commission Bancaire de l'UMOA et des représentants des Banques Centrales membres.

### **I - SÉANCE D'OUVERTURE**

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par les allocutions d'ouverture de M. Souleymane Tall, Directeur du Département de l'Intégration Financière à l'IMAO, représentant du Directeur Général de l'IMAO et du Directeur Général de l'AMAO, qui ont tous deux insisté sur la nécessité d'harmoniser les cadres régionaux de réglementation et de supervision des institutions financières bancaires et non bancaires dans les délais impartis, tout en espérant que le comité d'experts travaille dans les limites des ressources disponibles pour rendre le programme efficace. Le représentant du Directeur Général de l'IMAO, M. Souleymane Tall, a par ailleurs, exhorté les participants à collaborer pour faire avancer cette noble initiative.

Dans son allocution d'ouverture au nom du Directeur Général de l'IMAO, M. Souleymane Tall, a souhaité la bienvenue à tous les participants et de fructueuses délibérations.

Il a tout d'abord remercié le Directeur Général de l'AMAO pour cette initiative. Il a affirmé que tout le monde est conscient et préoccupé par les conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur nos économies, en général, et sur les systèmes financiers, en particulier, ce qui souligne la nécessité de prendre des mesures adéquates pour remédier aux impacts de la pandémie, tout en rendant nos

économies plus robustes. Aussi, est-il important aujourd'hui pour les régulateurs de faire preuve de perspicacité en formulant de nouvelles réglementations, en évaluant de nouvelles propositions et en élaborant des cadres de supervision et de réglementation susceptibles de contribuer à pallier les risques et la vulnérabilité associés à la réglementation et à la supervision des institutions financières bancaires et non bancaires. Pour cette raison, M. Tall se félicite de la création du comité d'experts, qui peut jouer un rôle fondamental dans la recherche de solutions aux défis auxquels la région est confrontée.

M. Tall a informé les participants que l'IMAO et ses banques centrales membres étaient également préoccupés par l'état des cadres de réglementation et de supervision qui nécessite une attention toute particulière. Il a indiqué qu'à ce jour, au niveau de l'IMAO, une nouvelle réglementation a été élaborée pour les secteurs de la banque et de la microfinance et que le cadre des Institutions Financières Non Bancaires (IFNB) est en cours d'élaboration.

M. Tall reste convaincu que les travaux des comités d'experts en cours d'inauguration seront couronnés de succès et qu'il sera très important pour les comités et toutes les parties prenantes de travailler de concert avec des ressources limitées afin de dégager des dividendes positifs pour la Communauté.

Pour sa part, le Directeur Général de l'AMAO, M. Momodou Bamba Saho, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et a mis en évidence les progrès réalisés par l'AMAO, la BCEAO et le Cap-Vert dans le domaine de l'harmonisation des cadres de réglementation et de supervision du secteur financier. Il a souligné que les États membres de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest et le Cap-Vert sont dotés de cadres réglementaires et de supervision décentralisés, tandis que les États membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine dispose d'un cadre centralisé. Dans ce contexte, il a noté que de nombreux efforts restent à faire en termes d'harmonisation des cadres régionaux de réglementation et de supervision des institutions financières bancaires et non bancaires, qui peuvent encore être qualifiés d'hétérogènes. Une telle hétérogénéité, a-t-il estimé, présente le risque inhérent d'entraver les échanges et/ou les activités transfrontalières, car elle affecte la mobilité et l'allocation des capitaux dans les économies de la sous-région. Il a également noté que les institutions financières profitent souvent de cet arbitrage réglementaire pour réaliser des investissements et effectuer des transactions transfrontalières.

Le Directeur Général de l'AMAO a rappelé aux participants que la mise en œuvre efficace du programme de déploiement de l'harmonisation a nécessité une feuille de route dont trois activités ont été exécutées à ce jour : (i) l'évaluation des cadres de réglementation et de supervision existants pour les institutions financières bancaires et non bancaires dont l'examen préliminaire a été fait par l'AMAO en 2012, (ii) l'élaboration des Termes de Référence (TdR) avec un plan d'activité détaillé pour le Comité d'Experts, et (iii) la réception des représentants de toutes les banques centrales membres de la CEDEAO pour la création du Comité d'Experts. Il a exprimé son

optimisme quant au respect du plan d'activité détaillé et à l'adoption d'une stratégie efficace d'harmonisation des sous-secteurs du système financier de la CEDEAO.

M. Saho a conclu en déclarant que pour pallier la diversité des cadres de réglementation et de supervision, l'harmonisation et l'opérationnalisation des cadres de réglementation et de supervision pour les institutions financières bancaires et non bancaires dans la région de la CEDEAO ont été conçus. Cette initiative devrait positionner efficacement le secteur financier en vue de soutenir l'intermédiation financière, la croissance économique et le développement, tout en créant des conditions équitables en ce qui concerne les règlements/lois et les politiques dans le secteur des services financiers, avec pour objectif ultime d'assurer une transition efficace et/ou l'adoption de la monnaie unique par les États membres de la CEDEAO.

La réunion a été présidée par le Directeur du Département de l'Intégration Financière de l'AMAO, Dr. Gradé Momèle Kipré.

## **II - RÉSUMÉ DES COMMUNICATION, DISCUSSIONS ET LEÇONS APPRISES**

### **2.1 - Termes de Référence (TdR) du Comité d'Experts**

#### ***2.1.1 – Résumé de la communication***

Cette communication a été présentée par M. William A. Sulonkemelee, Jr, économiste au DIF. La communication a été axée sur le contexte, l'objectif, la portée du travail, la méthodologie, les résultats attendus et les échéances ainsi que les dispositions institutionnelles prévues dans le cadre du projet d'harmonisation.

La communication a mis en évidence les préoccupations suivantes :

- Un important travail a été effectué par l'IMAO et la BCEAO en vue de l'élaboration d'un cadre de réglementation et de supervision dans leurs juridictions respectives ; il reste néanmoins du chemin à parcourir pour élaborer le cadre régional des banques et des institutions de microfinance. L'IMAO a élaboré une réglementation bancaire commune pour les banques et les sociétés de portefeuille des États membres de la ZMAO, tandis que la BCEAO a élaboré une loi bancaire commune pour les États membres de l'UEMOA.
- Les activités prévues dans le cadre du programme comprennent (i) l'élaboration des cadres juridiques communs destinés à la réglementation et à la supervision des institutions financières bancaires et non bancaires, (ii) la validation et l'adoption des cadres qui seront approuvés par le Comité Technique de l'AMAO et le Comité des Gouverneurs, (iii) l'adoption des cadres par les organes compétents de la CEDEAO, (iv) et l'opérationnalisation du cadre.

- Le Comité d'Experts travaillera en étroite collaboration avec l'équipe d'experts de l'AMAO qui assumera les fonctions de direction et de coordination du comité d'experts sur l'harmonisation des cadres de réglementation et de supervision des banques et des institutions de microfinance et rendra compte au Directeur Général de l'AMAO par l'intermédiaire du Directeur du Département de l'Intégration Financière ;
- L'équipe d'experts sera dirigée par le Directeur du Département de l'Intégration Financière, assisté de l'Économiste en chef, du spécialiste de la supervision bancaire et d'un économiste ;
- Toutes les Banques Centrales membres et les organisations régionales siégeant au Comité d'Experts doivent envoyer les coordonnées complètes de leurs représentants au Comité pour une intervention opportune (communication et consultation).
- Les réunions en présentiel envisagées se dérouleront sur une période maximale de deux semaines, à des lieux qui seront communiqués aux membres dans les meilleurs délais.

M. Sulongemelee entendait solliciter l'avis du Comité d'Experts sur les attentes à son égard pendant la période d'harmonisation du cadre. Il a rappelé qu'avec la disponibilité du modèle de loi bancaire proposé par l'IMAO et de la loi bancaire centralisée de la BCEAO, le travail du Comité serait simplifié en utilisant les deux modèles comme guide afin de respecter le délai imparti.

### ***2.1.2 – Discussions***

À la suite de la présentation, les discussions qui ont suivi ont porté sur :

- la distinction à établir entre la Commission Bancaire de l'UMOA et la BCEAO : il a été indiqué que les demandes de désignation des experts ont été faites sans distinction. C'est l'Institution qui a fait la répartition certainement en fonction des apports potentiels de chacun des experts ;
- la fréquence des réunions en présentiel : il a été convenu que la fréquence des réunions sera fixée par le Comité d'experts au vu de leur stratégie de mise en œuvre. Par contre, le présentateur a indiqué que le calendrier des réunions sera communiqué ultérieurement, mais que les participants sont invités à faire part de leurs suggestions et orientations ;
- la communication sur la formation des sous-comités : il a été prévu que la communication sur les sous-comités sera transmise en fonction de l'avancement des travaux.

### ***2.1.3 - Les leçons apprises***

Les principaux enseignements à retenir de cette communication sont ci-dessous résumés :

- L'harmonisation et l'opérationnalisation des cadres de réglementation et de supervision des institutions financières bancaires et non bancaires dans la région de la CEDEAO fait partie des principales activités assignées à l'AMAO dans le cadre de la feuille de route pour le lancement de l'ECO (2021-2027).
- L'AMAO a décidé de commencer par l'harmonisation des cadres de réglementation et de supervision des institutions bancaires et de micro-finance, du fait que le système bancaire constitue le plus grand sous-secteur du système financier de la CEDEAO et que les institutions bancaires et de micro-finance relèvent directement de la compétence réglementaire des banques centrales dans la majorité des États membres.
- Le Comité d'Experts sera divisé en deux sous-groupes : (i) le sous-groupe du secteur bancaire et (ii) le sous-groupe du secteur de la microfinance. Il est demandé à chacun de ces sous-groupes de formuler des schémas et/ou des modalités de travail avec une feuille de route explicite en matière d'harmonisation et d'opérationnalisation et de proposer des cadres de réglementation et de supervision communs et opérationnels applicables aux institutions bancaires et de microfinance dans l'espace CEDEAO.

À la date de la présentation de la communication (28 janvier 2022), les échéanciers spécifiques des livrables s'étendent du 30 juin 2022 au 31 décembre 2023, date à laquelle le projet de cadre opérationnel portant sur les cadres régionaux communs de législation, de réglementation et de supervision du secteur de la microfinance dans l'espace CEDEAO devrait être finalisé.

## **2.2 – Plans d'activités détaillés et spécifiques**

### ***2.2.1 – Résumé de la communication***

Cette communication a également été présentée par M. William A. Sulonkemelee, Jr. La communication a porté sur les résultats attendus et les temps impartis en ce qui concerne les responsabilités du comité d'experts. De manière générale, la communication a dressé un aperçu des activités prévues de janvier 2022 à février 2023.

La communication a mis en évidence les différentes questions ainsi que les activités qui seront entreprises par les sous-comités dans le cadre du programme d'harmonisation. Concrètement, le Comité d'Experts s'appuiera sur les cadres de régulation et de supervision actuellement en vigueur et mis au point par l'IMAO et la BCEAO pour élaborer le cadre régional :

- En élaborant le cadre régional, le Comité d'Experts est appelé à faire une analyse comparative approfondie des législations en vigueur régissant les banques et la microfinance, ainsi que des cadres de réglementation et de supervision des banques et des institutions de microfinance dans les États membres de la CEDEAO/les zones monétaires

de la CEDEAO et ce, en complément des efforts déployés par l'IMAO et la BCEAO dans ce sens ;

- Le Comité d'Experts se doit d'organiser des ateliers réunissant principalement les banques centrales de la région afin de présenter et d'examiner le rapport de l'analyse comparative et le projet de synthèse des cadres juridiques, réglementaires et de supervision des banques et des institutions de microfinance des États membres ;
- Il conviendrait d'effectuer un test pilote des données requises dans le cadre du processus d'harmonisation. Ensuite, il faudrait soumettre des modèles de collecte de données ou des questionnaires aux banques centrales des États membres d'ici mars 2022 et espérer recevoir de la part des parties prenantes les données requises d'ici avril 2022 ;
- Des visites de terrain sont prévues dans chacun des États membres de la ZMAO, dans deux des pays de l'UMOA (Sénégal et Côte d'Ivoire) et au Cap-Vert pour évaluer les cadres réglementaires et de supervision actuellement en vigueur.

### **2.2.2 - Discussions**

Au terme de la communication, les échanges qui en ont résulté ont porté sur les points suivants :

- Pourquoi l'AMAO veut-elle harmoniser les cadres de réglementation et de supervision alors que l'IMAO et la BCEAO l'ont déjà fait pour la ZMAO et l'UMOA, respectivement ?

En réponse à cette question, il a été indiqué que les deux cadres sont adaptés à deux zones de la communauté et qu'ils doivent être harmonisés en un cadre régional, puisque le projet relève de la compétence de l'AMAO.

- Le calendrier proposé pour les réunions en présentiel, d'une durée de deux semaines, a été jugé long, d'autant plus que la plupart des membres du Comité d'Experts sont des employés des Banques Centrales membres qui ont un emploi du temps très chargé. Quels sont les facteurs qui ont été pris en compte pour aboutir à ce calendrier de deux semaines ?

En guise de réponse, il a été signalé que la proposition sera revue en conséquence, le calendrier des experts sera également réajusté en tenant compte des préoccupations soulevées.

Il a également été indiqué que les candidats de la plupart des banques ne sont pas issus des domaines qui répondent aux compétences des sous-groupes d'experts pour l'exercice d'harmonisation. Par conséquent, il a été demandé aux banques de présenter leurs nominations dans les catégories suivantes : Supervision bancaire, Institution financière non bancaire et

Juridique. Enfin, le numéro WhatsApp de l'économiste du programme, M. William Sulonkemelee, a été communiqué aux candidats pour qu'ils lui transmettent leurs contacts WhatsApp.

### ***2.2.3 - Principaux enseignements tirés de la communication***

Les rapports de validation découlant des ateliers de validation seront mis à la disposition des États membres tout au long des processus d'examen, d'harmonisation et d'opérationnalisation des cadres de réglementation et de supervision des institutions financières bancaires et non bancaires.

Le Comité d'Experts s'assurera que des cadres régionaux conformes aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques telles que les principes fondamentaux de Bâle (BCP) sont mis en place : BCP - Bâle I, II, et III pour une réglementation et une supervision bancaires efficaces, le cadre de politique micro/macro prudentielle pour la réglementation et la supervision des institutions bancaires et de microfinance, un cadre commun de protection des consommateurs et un cadre harmonisé de LBC/FT destiné à la réglementation et à la supervision des institutions bancaires et de microfinance dans la CEDEAO en accord avec les recommandations révisées du GAFI.

En outre, le Comité d'Experts entend élaborer un cadre régional harmonisé de réglementation et de supervision des FinTech dans le délai imparti.

Par ailleurs, un guide de Règlements Interactif Commun (ISR) devrait être élaboré d'ici la fin du programme. L'ISR sera un outil en ligne contenant des informations sur la gestion des risques, la politique de concentration du crédit, les ratios financiers, les ratios prudentiels, la réglementation des fonds propres (CRR), les plans de redressement et de liquidation des banques, la politique de connaissance du client (KYC), la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), la politique des services de paiement, la gouvernance d'entreprise et la provision pour pertes sur créances, entre autres.

Au terme du programme, un Forum régional sur la mise en œuvre de la Convention de Bâle sera organisé. Un cadre sera également mis en place pour l'émission d'un numéro unique de vérification bancaire dans la région de la CEDEAO. En outre, le logiciel de rapport personnalisé pourrait être conçu, ce qui constituerait une étape décisive de l'harmonisation et permettrait d'harmoniser les exigences de reporting en un seul ensemble de rapports.

Toutes les activités ci-dessus et d'autres activités qui ne sont pas mentionnées ici devraient être finalisées d'ici février 2023 sous réserve de la mise à disposition de ressources à l'AMAO et, par extension, au Comité d'Experts.

## **III - SÉANCE DE CLÔTURE**

Dans son allocution de clôture, M. Tall, a, au nom du Directeur Général de l'IMAO, remercié tous les participants d'avoir pris part à la réunion inaugurale et a souligné que les échanges ont été



fructueux et intéressants. Il a exhorté toutes les parties prenantes à utiliser les ressources disponibles pour faire avancer la cause de l'intégration économique et monétaire dans la région. Il a fait part de l'engagement indéfectible de l'IMAO à œuvrer de manière constructive avec les parties prenantes comme l'AMAO dans la mise en œuvre de tous les processus menant à l'intégration complète de nos deux zones dans le cadre du programme d'intégration régionale.

Pour sa part, Dr. Gradé Momèle Kipré, a, au nom du Directeur Général de l'AMAO, M. Momodou Bamba Saho, remercié tout d'abord les Gouverneurs des différentes Banques Centrales membres pour avoir permis à leurs représentants de prendre part à cette réunion. Il a ensuite exprimé sa gratitude à l'IMAO, l'institution partenaire dans le cadre de ce programme et tous les participants pour leurs précieuses contributions. Il a réitéré que l'objectif de réunir les principales parties prenantes de ce programme à cette réunion était d'obtenir les contributions des experts impliqués dans la réglementation et la supervision du secteur financier afin de mettre en œuvre efficacement l'harmonisation et l'opérationnalisation des cadres de réglementation et de supervision des institutions bancaires et de microfinance qui permettraient de préparer efficacement le secteur financier au lancement de la monnaie unique de la CEDEAO en 2027. Enfin, il a exprimé sa satisfaction de constater que la réunion a permis de valider les activités nécessaires et de faire connaissance avec les experts, ce qui est essentiel pour une collaboration efficace en vue d'atteindre un objectif commun dans les délais impartis.

-----